



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-quatrième session

1-5 février 2020

CONCLUSIONS DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA GESTION DURABLE DES PÊCHES – RENFORCER LES LIENS ENTRE SCIENCE ET POLITIQUES

Résumé

Le présent document est un résumé des conclusions et des résultats du *Colloque international sur la gestion durable des pêches – Renforcer les liens entre science et politiques*, tenu au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 18 au 21 novembre 2019. Le Colloque international a été organisé afin de contribuer à l'élaboration d'une nouvelle vision de la gestion durable de la pêche et d'aider le secteur à faire face aux défis complexes et en rapide évolution auxquels la société est confrontée. Il comptait huit séances thématiques, qui ont permis de traiter un certain nombre de questions stratégiques. L'objectif du présent document est de proposer une synthèse des conclusions du Colloque international, en particulier les principaux messages intersectoriels formulés à l'issue des différentes séances, ainsi que les mesures recommandées, sur les moyens de faire avancer la gestion durable de la pêche marine et de la pêche continentale. Nombre de ces mesures sont aussi pertinentes pour faire face à des crises imprévues, telles que la pandémie de covid-19, car elles sont envisagées de manière à renforcer la résilience et la viabilité de systèmes alimentaires qui ne laissent personne de côté. Les documents suivants complètent le rapport du Colloque international: *Projet de déclaration en faveur d'une pêche et d'une aquaculture durables* (COFI/2020/2.3) et *Rapport succinct du Colloque international sur la gestion durable des pêches* (COFI/2020/Inf.8).

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- formuler des observations sur les conclusions, les résultats et les recommandations du Colloque international et donner des indications sur comment celles-ci pourraient permettre de mieux définir les futures priorités que la FAO devra aborder pour améliorer le soutien apporté aux Membres dans le renforcement de la gestion durable de la pêche (COFI/2020/11);

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- examiner les conclusions, les résultats et les recommandations du Colloque international lors des débats consacrés à la Déclaration 2020 en faveur d'une pêche et d'une aquaculture durables (COFI/2020/2.3), pour approbation;
- tenir compte des recommandations formulées à l'issue du Colloque international, dans le cadre des débats sur les objectifs, le fonctionnement et le mandat d'un éventuel nouveau sous-comité du Comité des pêches consacré à la gestion de la pêche (COFI/2020/10);
- formuler des recommandations visant la mise au point d'une vision et d'une stratégie en faveur d'une pêche durable au XXI^e siècle, de sorte à promouvoir la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable 14 et les indicateurs dont la FAO est garante (COFI/2020/5, COFI/2020/Inf.11);
- formuler des conseils sur les possibilités d'appui futur au programme de travail et les éventuels financements extrabudgétaires qui permettraient de donner suite aux recommandations issues du Colloque international.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Manuel Barange

Directeur

Division des pêches

Courriel: Manuel.Barange@fao.org

I. INTRODUCTION

1. La pêche est le seul grand secteur de la production alimentaire qui repose sur l'exploitation d'espèces sauvages. Sa viabilité se heurte à un nombre croissant de défis, depuis un monde en évolution rapide, notamment en termes de croissance démographique, jusqu'à la dégradation de l'environnement et la diminution de la biodiversité, en passant par un certain nombre d'incidences dues aux activités humaines, notamment le changement climatique, et les répercussions multiples de la pandémie de covid-19.

2. Le poisson et les autres produits aquatiques contribuent de manière fondamentale à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la pérennité des moyens d'existence dans le monde entier, en particulier s'agissant de la nutrition dans de nombreux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) en Afrique, en Asie et en Océanie. De plus, la consommation de poisson et d'autres produits aquatiques par habitant a doublé au cours des 50 dernières années et les recommandations alimentaires préconisent d'accroître fortement cette consommation¹. La part des stocks de poissons marins exploités à un niveau biologiquement durable continue cependant de baisser, en particulier dans les régions les moins avancées, et le pourcentage des stocks exploités à un niveau biologiquement non durable a augmenté (34 pour cent en 2018)². Les connaissances sur la viabilité de la pêche continentale, qui est de plus en plus touchée par la demande d'eau douce, sont par ailleurs limitées.

3. Le secteur de la pêche est sans conteste à la croisée des chemins. Il faut élaborer une nouvelle vision de la pêche qui puisse mieux rendre compte du rôle décisif de ce secteur dans le développement économique, l'alimentation, la nutrition et la sécurité des moyens d'existence de demain, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

II. OBJECTIFS, CONCLUSIONS ET PRODUITS

4. Le *Colloque international sur la gestion durable des pêches – Renforcer les liens entre science et politiques* (18-21 novembre 2019, Rome [Italie]), a été organisé afin d'examiner et d'approuver l'élaboration d'une nouvelle vision de la gestion durable de la pêche au XXI^e siècle.

5. Les produits du Colloque international sont les suivants: la publication d'un livret très complet qui rassemble des informations générales pertinentes, la description des séances de la réunion, leur contenu et les principaux défis envisagés au cours de chacune d'entre elles, livret qui a été rédigé avant la tenue du Colloque international et en coordination avec les membres du Conseil consultatif et les responsables des différentes séances; un chapitre consacré au Colloque international dans l'édition 2020 de la publication phare de la FAO intitulée *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, qui reprend les principaux messages formulés à l'issue des séances; les actes de la réunion, accompagnés du résumé des séances et des recommandations formulées; et le présent document, à l'intention des participants à la trente-quatrième session du Comité des pêches.

6. Les débats tenus lors du Colloque international, les principaux messages formulés et les mesures recommandées à cette occasion devaient contribuer à:

¹ Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., *et al.* 2019. Food in the Anthropocene: the EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393(10170): 447–492.

² FAO. 2020. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

- a) promouvoir l'élaboration de stratégies axées sur la mise en place de mesures et de politiques synergiques et porteuses à plusieurs niveaux pour favoriser une pêche durable tout en respectant les engagements internationaux;
- b) renforcer les engagements vis-à-vis du Code de conduite de la FAO pour une pêche durable et de ses instruments connexes, et conduire à de nouveaux partenariats avec la FAO;
- c) faciliter les délibérations des pays sur la possibilité de créer un sous-comité consacré à la gestion de la pêche lors de la trente-quatrième session du Comité des pêches;
- d) appuyer la planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), dans l'optique de contribuer à l'action concertée qui est menée pour évoluer vers l'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons.
- e) contribuer à la rédaction de la déclaration de politique générale de haut niveau sur le rôle, la valeur et la gestion durable de la pêche aux niveaux mondial et régional au XXI^e siècle, qui sera présentée pour approbation à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite pour une pêche responsable, lors de la trente-quatrième session du Comité des pêches.

7. Les conclusions et les produits du Colloque international devraient aussi contribuer à traiter les cibles et objectifs pertinents établis dans les conventions et accords internationaux, ainsi qu'à aider la FAO à définir des mesures pratiques aux fins de la mise en œuvre d'actions stratégiques comme les initiatives Croissance bleue et Main dans la main. Plus particulièrement, le Colloque international a permis d'aborder des enjeux stratégiques inscrits dans le cadre du Programme 2030 et dans l'appel à une décennie d'action en faveur de la concrétisation, entre autres, des objectifs de développement durable (ODD) suivants: ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 2 (Faim Zéro), ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 4 (Éducation de qualité), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (Vie aquatique), ODD 15 (Vie terrestre) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COLLOQUE

8. Le Colloque international sur la gestion durable des pêches a rassemblé près de 1 000 participants issus du monde universitaire, du secteur privé, de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile et d'organisations non gouvernementales, ainsi que 107 orateurs et intervenants de différentes régions et représentant un large éventail de secteurs, qui offraient une grande diversité et un bon équilibre hommes-femmes. Ensemble, ils ont incarné une forte représentation de tous les acteurs de la pêche d'une centaine de pays et ont constitué une source inestimable de connaissances et de compétences à l'appui des conclusions et des produits du Colloque international.

9. Le Colloque international était articulé autour de huit séances thématiques, qui ont permis d'aborder un certain nombre de questions lors des débats en plénière. Les thèmes des différentes séances étaient les suivants:

- | | |
|----------|---|
| Séance 1 | État des lieux de la gestion durable de la pêche aux niveaux mondial et régional et conséquences en termes d'élaboration des politiques et de gestion |
| Séance 2 | Gestion durable de la pêche: établir des liens entre conservation de la biodiversité et sécurité alimentaire |
| Séance 3 | Le rôle du poisson dans la sécurité alimentaire et la nutrition: de la mer à l'assiette |

Séance 4	Assurer des moyens d'existence durables aux pêcheurs
Séance 5	L'économie de la pêche
Séance 6	La gestion de la pêche face au changement climatique
Séance 7	Systèmes d'information sur la pêche et nouvelles technologies
Séance 8	Perspectives en matière d'action publique au service de la pêche au XXI ^e siècle
Séance 9	Résumé des sessions

10. Un salon de l'innovation et des manifestations sur la gestion durable de la pêche et les produits d'origine marine, abordés sous différents angles, ont été organisés en marge du Colloque international, ce qui a permis de mettre en valeur des pratiques optimales et des approches novatrices en faveur de la gestion durable de la pêche et d'établir des réseaux entre les participants. Des œuvres de différents artistes vantant la conservation des océans ont par ailleurs été exposées.

11. Le Colloque international a été organisé grâce au soutien technique et financier de la FAO et des partenaires suivants: Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), Commission européenne, Conseil d'intendance des mers (MSC), Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), Conxemar, Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, Fondation Minderoo, Fondation Sasakawa pour la paix, Fonds mondial pour la nature (WWF), Fonds pour la défense de l'environnement (EDF), Institut national des pêches (NFI), Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique Nord (PICES), Rare, Service géologique des États-Unis d'Amérique, Société pour la conservation de la faune sauvage (WCS) et WorldFish.

IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET MESURES GLOBALES

12. Le remarquable groupe formé par les divers spécialistes et les participants au Colloque international ont contribué aux débats féconds et approfondis sur différents sujets (COFI/2020/Inf.8), qui ont donné lieu à la formulation de messages et de recommandations visant à renforcer la gestion durable du secteur de la pêche et à contribuer à une nouvelle vision de la gestion durable de la pêche au XXI^e siècle. Les recommandations représentent une série d'opinions collectives, de tous les participants, sur les moyens de faire avancer le développement durable, à des fins d'information, que tous les acteurs concernés doivent prendre en compte.

13. Les messages, que l'on trouvera à l'annexe A, couvraient une vaste gamme de sujets (par exemple la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les questions de parité hommes-femmes et d'équité, le renforcement des capacités, la communication et l'échange d'informations fondées sur des données factuelles, les données et informations, les technologies, l'intégration intersectorielle, la biodiversité, les moyens d'existence et la durabilité ou encore les partenariats). Les principaux messages transversaux et mesures globales intéressant la pêche marine et continentale sont résumés ci-après.

- 1) Il faut absolument **intégrer la pêche à des cadres de gouvernance et de planification plus vastes** faisant intervenir une multiplicité de secteurs et facilitant les activités de gestion et d'évaluation fondées sur des données scientifiques et des éléments probants. La participation des pêcheurs à tous les stades du processus est encouragée.
- 2) Il est indispensable de **définir des objectifs de biodiversité et de sécurité alimentaire communs** et intégrés pour garantir l'accès aux produits alimentaires aquatiques à ceux qui en ont le plus besoin, aujourd'hui et demain, en atténuant les effets négatifs et le gaspillage de nourriture et en s'attaquant aux problèmes de la faim et de la malnutrition.

- 3) Un **renforcement des capacités** demeure nécessaire, **en particulier pour améliorer la collecte et l'analyse des données** et aider les pays à mieux évaluer et surveiller leur secteur halieutique. Dans ce domaine, les programmes doivent renforcer la transparence, réduire la fracture numérique et intégrer de nouvelles technologies.
- 4) La communication à propos des questions liées à la pêche doit être considérablement améliorée. **Il y a lieu**, en particulier, **de changer la manière dont ces sujets sont abordés** afin de mettre l'accent sur le caractère singulier du secteur halieutique et sur l'importance qu'il revêt en tant que système de production alimentaire, et de s'en servir pour démarginaliser les pêcheurs.
- 5) Il faut assurer une prise en compte plus explicite des questions liées aux **moyens d'existence**, au **bien-être** et à l'**emploi décent** dans la gestion de la pêche, notamment en donnant plus souvent la parole aux parties prenantes et en sécurisant davantage les droits et l'accès.
- 6) Il faut faire progresser l'**égalité femmes-hommes en accordant un intérêt particulier aux jeunes générations**. Pour ce faire, le renforcement de la participation des femmes à la prise de décisions, la mobilisation des jeunes, les interventions ciblées destinées à renforcer les capacités et les statistiques différenciées selon le sexe, notamment les données ventilées par sexe et par âge, sont quelques solutions à envisager dès maintenant.
- 7) La réduction et l'**élimination des pratiques néfastes** qui sont susceptibles de conduire à la surcapacité, à la surpêche et/ou à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) sont des mesures importantes à prendre pour favoriser la durabilité. Il faut aussi améliorer l'accès au crédit, à la finance et aux services d'assurance, en particulier dans le secteur de la pêche artisanale, ainsi que l'intégration de mécanismes reliés aux marchés à des mesures visant à protéger les valeurs sociales et écologiques non liées aux marchés.
- 8) Il convient de faire preuve de **volonté politique** et de renforcer les capacités en vue de faire progresser la mise en œuvre des cadres d'action existants. Il faudra aussi prendre des mesures sectorielles novatrices pour relever les nouveaux défis, notamment le changement climatique, et faire face à la hausse de la demande de poisson et autres produits aquatiques.

14. Ces recommandations s'inscrivent dans le mandat de la FAO, à savoir éliminer la pauvreté et la faim en favorisant l'instauration de systèmes alimentaires durables et résilients, et visent notamment à améliorer durablement la productivité au service d'une meilleure sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition, à contribuer à la croissance économique et à l'élévation du niveau de vie et à soutenir l'autonomisation des femmes, des jeunes et des communautés vulnérables.

Annexe A. Principaux messages des différentes séances et mesures recommandées

Les principaux messages et les mesures recommandées, qui se sont fait jour au cours des débats menés dans le cadre des différentes séances, sont énumérés ci-après.

Séance 1 État des lieux de la gestion durable de la pêche aux niveaux mondial et régional et conséquences en termes d'élaboration des politiques et de gestion

- Encourager l'évaluation et le suivi des stocks considérés séparément et améliorer la transparence au niveau des stocks et des pays afin de mieux comprendre la situation de la pêche à différentes échelles géographiques.
- Promouvoir la conception et la mise en œuvre de méthodes d'évaluation des stocks plus simples, qui exigent des données moins précises et moins de savoir-faire technique, afin de réduire la part des stocks non évalués à l'échelle de la planète.
- Améliorer le suivi de la pêche continentale et élaborer des méthodes d'évaluation de la pêche en eau douce ainsi que des outils techniques permettant de gérer les systèmes continentaux.
- S'agissant de la pêche continentale, il sera particulièrement important de faire participer d'autres secteurs (énergie hydroélectrique, agriculture, etc.) et d'envisager la pêche dans un contexte intégré de gestion des bassins versants.
- Mobiliser des ressources et un appui financier en faveur de la mise en œuvre de programmes de renforcement permanent des capacités visant à perfectionner les systèmes d'évaluation et de suivi des stocks et de la pêche, en particulier dans les pays en développement, dans la pêche artisanale et dans la pêche continentale.
- Envisager un nouvel objectif mondial de gestion durable, qui soit plus modéré et qui repose sur le principe de précaution dans les situations marquées par un manque de données et/ou une gouvernance plus fragile.
- Orienter les efforts vers la collecte rigoureuse et économiquement rationnelle de données biologiques et d'informations sur la pêche et les habitats.
- Manque de données n'est pas toujours synonyme de manque d'informations. Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs plus efficaces pour rassembler les différents types d'informations disponibles, y compris les connaissances et les compétences techniques locales, et les incorporer aux méthodes d'évaluation et de gestion.
- Recueillir les données élémentaires nécessaires sur une pêcherie en particulier et puiser dans les connaissances locales pour contribuer à l'élaboration de règles d'encadrement des captures qui soient simples et pragmatiques.
- Favoriser une bonne communication, la mobilisation des connaissances et l'éducation de toutes les parties prenantes (pêcheurs, scientifiques et responsables) qui interviennent dans la prise de décisions pour améliorer l'échange d'informations et renforcer l'adhésion au respect des règles pour que les systèmes de gestion soient plus efficaces.
- Promouvoir une stratégie efficace de communication et de sensibilisation pour mieux faire connaître les conséquences de la pêche illicite au point de vue de la surexploitation et de la reconstitution des stocks.
- Encourager la mise en place de systèmes visant à améliorer et à récompenser le respect des règles de gestion.
- Organisations internationales, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, universités et institutions de recherche doivent coopérer davantage et mener une action plus large afin de renforcer les moyens techniques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour continuer de faire face à l'enjeu que représente la gestion durable de la pêche dans le monde.

Séance 2 Gestion durable de la pêche: établir des liens entre conservation de la biodiversité et sécurité alimentaire

- Favoriser la définition d'objectifs communs en matière de biodiversité et de sécurité alimentaire qui tiennent compte des arbitrages à opérer, qui soient adaptés aux contextes national et local et qui complètent les cibles ambitieuses de biodiversité et de sécurité alimentaire.
- Mobiliser et, lorsque c'est possible, orienter les cadres stratégiques existants et en cours d'élaboration (comme le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB et les ODD) en vue de concevoir et mettre en œuvre des objectifs communs et d'en assurer le suivi.
- Continuer à créer des cadres de gestion intégrée inclusifs qui s'orientent rapidement vers des points de référence compatibles avec les objectifs de gestion durable des écosystèmes, de façon à promouvoir une gestion responsable et participative qui se traduira par des actions concrètes à tous les niveaux.
- Renforcer la capacité à effectuer le suivi et à rendre compte de la durabilité écologique, économique et sociale en prenant en compte des informations sur les écosystèmes (y compris les personnes) qui soient issues de différents domaines de connaissances (sciences sociales, économiques et biologiques et savoirs locaux et traditionnels) et ventilées par sexe.
- Promouvoir et renforcer les partenariats diversifiés, inclusifs et responsables visant à assurer une gestion durable des écosystèmes au service de la biodiversité et de la sécurité alimentaire.
- Rattacher les mécanismes reliés aux marchés à des mesures visant à protéger les valeurs sociales et écologiques non liées aux marchés qui améliorent la gestion durable de la pêche.
- La mise en œuvre doit s'appuyer sur les utilisations antérieures des outils qui contribuent à la réalisation des objectifs conjoints et tenir compte des particularités propres à chaque contexte.

Séance 3 Le rôle du poisson dans la sécurité alimentaire et la nutrition: de la mer à l'assiette

- S'appuyer sur les meilleures données scientifiques disponibles pour formuler des politiques alimentaires et des plans d'action en matière de nutrition.
- Améliorer la collecte de données, l'analyse de la consommation de produits aquatiques, l'analyse nutritionnelle et l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments (au niveau des espèces, compte tenu des parties utilisées et des méthodes de transformation et de préparation).
- Veiller à ce que les produits alimentaires d'origine aquatique parviennent à ceux qui en ont le plus besoin dans les diverses communautés au sein des régions et selon les besoins propres à chacun au sein des ménages, de façon à ce que les enfants, les femmes et les hommes puissent avoir accès aux protéines biodisponibles, aux acides gras et aux micronutriments essentiels.
- Diffuser des messages adaptés au contexte par les voies appropriées pour encourager la consommation d'aliments d'origine aquatique variés, nutritifs et issus d'une production durable.
- Incorporer les produits alimentaires d'origine aquatique aux politiques qui sous-tendent les systèmes alimentaires, compte tenu du rôle qu'ils sont susceptibles de jouer dans la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes.
- Améliorer l'utilisation et la stabilité de l'offre de produits alimentaires d'origine aquatique en favorisant les technologies de rupture, les innovations sociales et les risques ciblés afin de mettre en place de nouveaux réseaux de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement qui favorisent la participation des entreprises dirigées par des femmes et qui soient inclusifs et socialement équitables.

Séance 4 Assurer des moyens d'existence durables aux pêcheurs

- Apprécier à sa juste valeur et renforcer la contribution de la pêche, et en particulier de la pêche artisanale, aux revenus, à la culture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- Reconnaître le rôle des femmes et faire de l'égalité des sexes dans l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris dans la prise de décisions, une priorité.

- Donner davantage de moyens d'action aux communautés de pêcheurs, développer les approches participatives et renforcer les capacités. À cette fin, mettre en place et appuyer des institutions inclusives et des organisations de petits pêcheurs, y compris celles qui représentent les droits des communautés autochtones, des femmes et des groupes marginalisés de la société, pour que les communautés locales puissent prendre part à la planification, au développement et à la gouvernance des ressources et accéder à ces dernières ainsi qu'aux marchés.
- Modifier les systèmes de collecte de données pour que soient prises en compte des données ventilées et interdisciplinaires sur la nutrition, le bien-être, l'égalité des sexes et d'autres aspects non liés aux captures. Encourager la production conjointe d'informations avec les parties prenantes pour renforcer la confiance et la collaboration entre les gouvernements, le milieu universitaire et les communautés de petits pêcheurs, et développer les compétences nécessaires pour utiliser ces informations.
- Promouvoir des méthodes de développement et de gouvernance de la pêche qui puisent dans les principes des Directives sur la pêche artisanale.
- Veiller à ce que tous ceux qui interviennent dans la chaîne de valeur, en particulier les femmes et les petits producteurs et transformateurs, soient en mesure de saisir les occasions qui se présentent et de bénéficier des résultats et puissent participer pleinement à des systèmes alimentaires durables et équitables.
- Générer une prise de conscience quant à la contribution de la pêche artisanale aux moyens d'existence, à l'alimentation et à la nutrition de millions de personnes dans le monde et tirer parti de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022) pour valoriser les moyens d'existence découlant de la pêche.

Séance 5 L'économie de la pêche

- La pêche est une activité économique, et la répartition et l'utilisation rationnelles et judicieuses des ressources économiques lorsqu'elles sont limitées doivent être abordées lors des discussions relatives aux politiques, y compris dans le secteur halieutique. La participation des femmes ou des groupes minoritaires à la main-d'œuvre peut poser problème lorsque des activités non rémunérées ou non déclarées sont réalisées, car cette situation mène à des contributions cachées qui compliquent l'établissement d'une structure de prix transparente
- Améliorer la collecte et l'analyse des données économiques sur les résultats concrets du secteur, et en particulier sur ce qu'apportent les femmes et la pêche artisanale, pour aider les décideurs à prendre des décisions éclairées.
- Tenir compte des éléments économiques dans les arbitrages en matière de politiques. L'utilisation d'outils commerciaux conduit à une meilleure efficacité financière et à une plus grande rentabilité pour les exploitants, mais réduit le nombre d'emplois et rend ainsi indispensable la mise en place de systèmes d'aide sociale ou de mesures d'accompagnement au cours de la transition.
- L'augmentation de l'âge moyen des pêcheurs et de la disponibilité des solutions technologiques offre la possibilité de restructurer le secteur et d'améliorer les perspectives des jeunes et des travailleurs qualifiés, ce qui augmentera les retombées économiques.
- Instaurer un climat de confiance entre les acteurs tout au long de la chaîne de valeur. La gestion de la pêche n'est pas une démarche isolée et requiert des efforts de sensibilisation qui passent par la participation aux actions en faveur de la durabilité à tous les niveaux de la chaîne de valeur, du pêcheur jusqu'au consommateur.
- Définir et attribuer les droits de propriété et prendre des mesures en tenant compte du contexte local pour améliorer les performances économiques du secteur halieutique.
- Accorder une juste place au rôle que jouent les femmes et les groupes défavorisés dans la chaîne de valeur en garantissant l'égalité de rémunération et en améliorant leur inclusion et leur participation à tous les niveaux. Généraliser les politiques inclusives afin d'accroître la contribution, le bien-être et les conditions de travail de tous les individus qui forment le capital humain du secteur.

- Améliorer l'accès au crédit, à la finance et aux services d'assurance, en particulier dans le sous-secteur de la pêche artisanale et pour les entrepreneuses et les exploitantes issues des groupes défavorisés.
- Réduire le gaspillage et augmenter le taux d'utilisation en développant de nouveaux produits et marchés.
- Réduire et éliminer les subventions néfastes qui favorisent la surcapacité et la surpêche.
- Œuvrer en faveur d'une plus grande responsabilité sociale au sein de la chaîne de valeur de la pêche en misant sur la coopération dans le cadre de partenariats public-privé et de collaborations internationales avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation maritime internationale et d'autres organisations.

Séance 6 La gestion de la pêche face au changement climatique

- Prendre de toute urgence des mesures d'adaptation porteuses de transformation. De nombreux pêcheurs ont déjà commencé à s'adapter, mais les institutions et les politiques doivent leur emboîter le pas. Il faut tirer les enseignements des exemples d'adaptation réussie.
- Faire face au changement climatique en améliorant la gestion de la pêche à l'aide d'approches intersectorielles, intégrées et basées sur le principe de précaution qui visent davantage la résilience face à la variabilité plutôt que la stabilité.
- Mettre au point des mécanismes adaptatifs de gestion par zone qui permettent de gérer les changements dans la répartition des espèces et dans le caractère saisonnier des processus écologiques.
- Le changement climatique fera presque toujours des gagnants et des perdants. Il convient donc de négocier des arbitrages et de prendre appui sur la justice climatique, l'équité et des considérations éthiques lors de la prise de décisions sur la distribution des ressources halieutiques et l'accès à celles-ci.
- Diversifier les chaînes de valeur en donnant une valeur ajoutée aux nouvelles ressources ou à celles qui sont actuellement sous-évaluées. Encourager la diversification des marchés pour éviter les maillons faibles qui réduisent la résilience face aux changements et aux chocs. Éduquer les consommateurs.
- Concevoir des mesures d'adaptation qui tiennent compte des différences entre les sexes en matière de vulnérabilité et qui exploitent les aptitudes spécifiques des femmes et des jeunes ainsi que le rôle positif qu'ils peuvent jouer.
- Investir dans des pratiques novatrices pour faire évoluer la pêche ainsi que dans de nouvelles solutions d'assurance, des systèmes d'alerte rapide, la communication et l'utilisation de données en temps réel sur l'industrie.

Séance 7 Systèmes d'information sur la pêche et nouvelles technologies

- Intégrer la collecte de données et les chaînes d'approvisionnement Les pays en développement doivent investir pour pouvoir recueillir, rassembler et analyser des données dans le cadre de systèmes entièrement intégrés.
- S'employer à développer des structures de services analytiques en ligne et investir dans les technologies de télédétection, la facilité d'accès à internet et les détecteurs pour produire de nouvelles connaissances intégrées et disponibles en temps réel.
- Élaborer des outils de base permettant une collecte de données simple et facile afin d'enrichir les informations qui servent de fondement à la prise de décisions dans le secteur halieutique.
- S'attaquer aux obstacles liés aux institutions et à la réglementation qui empêchent la mise en place de systèmes efficaces d'information et d'échange de données sur la pêche, et envisager d'adopter des politiques de libre accès aux données reposant sur des principes solides et transparents.

- Développer des connaissances fiables à partir des données. Définir des démarches précises, transparentes et inclusives pour faciliter la communication au niveau de l'interface science-politique pour que des sources fiables de données et d'informations (y compris autochtones) produisent des connaissances sur la pêche qui soient crédibles, intéressantes, fondées et ouvertement accessibles à tous les niveaux.
- Réduire la fracture numérique. Investir dans la collecte de données sur appareils mobiles et dans l'utilisation des technologies de télédétection, et faire participer les communautés de pêcheurs, y compris les femmes et les jeunes, et leur donner accès à des services (notamment analytiques) qui amélioreront leurs moyens d'existence et leur implication.
- Appuyer le développement des compétences dans la chaîne d'approvisionnement des données (collecte, gestion et analyse des données).
- Élaborer des principes directeurs internationaux sur le développement et l'utilisation équitable des nouvelles technologies et l'application des principes FAIR (Findable [facile à trouver], Accessible [accessible], Interoperable [interopérable], Reusable [réutilisable]).
- En favorisant le renforcement de la gouvernance et la multiplication des partenariats entre les fournisseurs de données et de technologies, le secteur public peut contribuer à la mise en place de flux de données complètes, neutres et partageables entre les applications locales et les dispositifs mondiaux de statistiques et de suivi des tendances.

Séance 8 Perspectives en matière d'action publique au service de la pêche au XXI^e siècle

- Incorporer la pêche à des plans de gouvernance et de planification plus larges faisant intervenir une multiplicité de secteurs. La gestion de la pêche ne peut pas être assurée de façon isolée et doit s'opérer aux côtés d'autres secteurs plus visibles et plus importants au niveau économique.
- Poursuivre et intensifier les efforts menés pour éradiquer la pêche INDNR. Les États du pavillon, les États du port, les États côtiers et les États du marché doivent tous ratifier et mettre en œuvre l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port.
- Renforcer la volonté politique et les moyens permettant d'améliorer la mise en œuvre des cadres stratégiques existants et favoriser la définition de politiques novatrices de nature à faire face aux défis qui se dessinent.
- Veiller à ce que les décisions en rapport avec les politiques et la gestion halieutiques soient inclusives, privilégient les données scientifiques et tiennent compte des savoirs locaux et traditionnels.
- Améliorer l'idée que se font le public et les pouvoirs publics de la pêche pour justifier les investissements et répondre aux critiques, de façon à les inciter à s'investir davantage dans le programme d'action en faveur de la pêche.
- Accroître l'obligation de rendre compte et renforcer la confiance dans la capacité du secteur halieutique de contribuer aux efforts et de faire preuve de la transparence nécessaire.
- Assurer une plus grande cohérence entre les objectifs de la pêche et les objectifs de conservation de la biodiversité.
- S'assurer que les moyens d'existence, le bien-être et le travail décent constituent des objectifs fondamentaux de la gouvernance et de la gestion de la pêche, en mobilisant les parties prenantes et en préservant les droits et l'accès, le tout en conciliant les objectifs de sécurité et d'approvisionnement alimentaires avec les objectifs de conservation.
- Veiller à ce que les initiatives en faveur du développement de l'économie bleue s'appuient sur le développement durable et tiennent compte des droits de ceux dont les moyens d'existence dépendent de la mer, aujourd'hui et à l'avenir.
- Améliorer l'égalité entre les sexes, soutenir les jeunes générations et développer les capacités des communautés de pêcheurs.